

## LES PISTES POUR AGIR

### • Promotion et respect des droits culturels

NB : En matière de droits culturels, il n'existe pas de recettes. Les pistes pour agir proposées ci-dessous sont des exemples inspirés d'expériences et initiatives observées ces dernières années.

#### SE FORMER ET FORMER, INFORMER, SENSIBILISER AUTOUR DE SOI : COMMENT DEVELOPPER UNE REFLEXION ET UNE CULTURE COMMUNE AVEC SON EQUIPE, LES MEMBRES DE SON ASSOCIATION, SES PARTENAIRES, LE PUBLIC ?

*Exemples :*

- Organiser un temps de sensibilisation en interne et/ou avec ses partenaires lors d'un événement grand public ;
- Participer en équipe à des événements sur le sujet (colloques, conférences, formations, ateliers participatifs...)
- Faciliter la participation des professionnels à des modules de formation continue ;
- Relayer et partager de la documentation, des ressources pour développer une culture commune ;
- Aller rencontrer des personnes, des acteurs, des pairs, qui ont commencé à travailler sur le sujet ;
- Accueillir l'exposition itinérante sur la diversité et les droits culturels réalisée par Bretagne Culture Diversité ;
- Promouvoir les droits culturels dans ses documents de communication, les discours d'inauguration ;
- Contribuer à la construction en commun des savoirs liés aux droits culturels, en partageant expériences, récits, points de vue, questionnements, et en participant au débat public.

#### APPROFONDIR : COMMENT LES DROITS CULTURELS RESONNENT A NOTRE ENDROIT ET VIENNENT INTERROGER NOTRE PROJET, NOS PRATIQUES ?

*Exemples :*

- Mettre en place un groupe de travail dans sa structure ;

- Pour commencer, faire le choix d'une thématique de travail en adéquation avec sa situation particulière (ex : le bénévolat, la médiation, la gouvernance, la diversité culturelle dans la programmation), d'un projet ou une situation à passer au tamis des droits culturels ;
- Réaliser un DLA ou se faire accompagner par un tiers sur un sujet en lien avec les droits culturels ;
- Réécrire son projet culturel, artistique, associatif ou scientifique à l'aune des droits culturels.

### S'ORGANISER ET S'OUTILLER : DE QUELS ESPACES DE TRAVAIL, COMPETENCES, OUTILS A-T-ON BESOIN ?

#### Exemples :

- *Méthodes de travail* : se former à l'utilisation de méthodes d'intelligence collective, de travail coopératif, d'animation participative, d'outils numériques collaboratifs ;
- *Gouvernance* : faire une carte des parties prenantes et personnes concernées, s'interroger sur la place et la représentation de chacun dans la gouvernance (ex : co-construire oui, mais avec qui ?) ; rechercher les modalités d'une gouvernance démocratique ; mettre en place des espaces de mise en débats du projet, de « palabre », rechercher le croisement des regards, des expériences, des formes d'expertises. Ex. : un comité de pilotage réunissant scientifiques, artistes, techniciens, élus, habitants.
- *Communication* : produire des documents en français facile à lire, éviter le jargon pouvant être vecteur d'exclusion...
- *Information* : chercher les modalités d'information en interne qui permettent la participation et la prise de responsabilités, les discussions « libres, ouvertes et documentées » (A. SEN), développer l'open data...
- *Accessibilité* : se pencher sur tous les éléments qui peuvent freiner ou faciliter non seulement l'accès, mais aussi l'expression, la pratique et la participation des personnes (géographiques, physiques, financiers, modes de communication, accès à l'information, méthodes d'animation, mobilité, heures des réunions...). *Ressources* : *Collectif des festivals*
- *Evaluation* : rechercher de nouvelles façons de rendre compte de ce qui est fait, de ce qui se vit humainement, de l'utilité sociale d'un projet. *Ressources* : *Collectif des festivals*

- **Promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes**

#### SE DOTER D'UNE STRATEGIE ET D'OUTILS ADAPTES

- Observer et produire des données quantitatives et qualitatives : réaliser des diagnostics sexués croisés, systématiques ; en assurer une communication adéquate pour rendre compte des inégalités comme des progrès réalisés en faveur de l'égalité femmes-hommes ;
- Se former à l'égalité femmes-hommes : terminologie des termes, respect des obligations législatives, repérage des inégalités femmes- hommes, connaissance des ressources, désignation de personne(s) référente(s), identification des leviers interne et externe ;
- Sensibiliser ses interlocuteurs traditionnels, partenaires et prestataires à l'égalité femmes-hommes ; promouvoir la culture de l'égalité femmes-hommes sur son territoire, favoriser des rencontres et des rendez-vous réguliers dédiés ;
- S'appuyer sur les études de genre, travaux de recherche et ressources universitaires pour comprendre l'histoire du rapport de domination hiérarchique et ses conséquences dans la fabrication des inégalités femmes- hommes, dans l'ancrage de stéréotypes de sexe, dans la persistance de déséquilibres sociétaux comme de représentations « essentialistes » et/ou naturalistes.

#### FORMER / SENSIBILISER / EDUQUER

- Promouvoir une culture de l'égalité femmes-hommes (notamment auprès des plus jeunes) dans l'éducation artistique et culturelle, dans l'enseignement artistique initial, là où se jouent des inégalités qui influent ensuite sur les pratiques culturelles et les carrières ;
- Mobiliser pleinement, sur l'égalité femmes-hommes, les établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel (architecture, patrimoine, cinéma, arts plastiques, musique, danse, théâtre, cirque...) ;
- S'assurer de l'élargissement des choix des filières, des formations et professionnels pour toutes et tous ;
- Veiller à l'élargissement des « modèles » donnés aux étudiant·e·s, fournir une information diversifiée sur les métiers pour ouvrir le champ des possibles et permettre à toutes et tous de se projeter dans des carrières plus diversifiées ;
- En complément d'une approche intégrée et transversale de l'égalité FH, développer des parcours et ateliers spécifiques sur les droits des femmes, la visibilité et les inégalités femmes-hommes à travers l'histoire, dans le patrimoine ; faire connaître le patrimoine ;
- Sensibiliser et former l'ensemble des professionnel·le·s des milieux artistique et culturel au repérage des inégalités de sexe, à l'action contre les déterminismes de genre, à la déconstruction des stéréotypes de sexe ;

- Développer la prise de conscience, la déconstruction des stéréotypes de sexe et la sensibilisation auprès d'un large public ;
- Communiquer sur les dispositions législatives en matière de prévention et de lutte contre toute forme de violence sexiste et/ou sexuelle ;
- Proposer des formations pour repérer les facteurs de violences sexistes et sexuelles et favoriser la mise en place de cellules de veille, d'écoute et d'accompagnement des victimes de harcèlement ;
- Sensibiliser les entreprises de production et de programmation à l'égalité femmes-hommes et à la prévention du harcèlement sexuel : journées de formation (en coopération avec les associations professionnelles du secteur et de défense des droits des femmes) ;
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement au sein des établissements culturels et au sein des sociétés de production.

#### PLANIFIER, CONDUIRE, EVALUER

- Inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes dans les orientations stratégiques des lieux et projets culturels comme dans les calendriers des structures et équipements culturels ;
- Définir des plans d'actions : de la fiche action opérationnelle à court terme aux objectifs à plus long terme ;
- Viser la parité des artistes, des producteur·trice·s de spectacles et des intervenant·e·s extérieur·e·s en fixant des objectifs de progression lorsqu'un déséquilibre (en deçà d'un ratio de 30/70 %) est constaté ;
- Définir des critères et des indicateurs parmi les éléments de conception et d'évaluation des projets pour garantir leur égal accès aux femmes et aux hommes ;
- Nommer des référent·e·s égalité femmes-hommes en précisant leur lettre de mission (ex ; : réaliser une veille documentaire, valoriser et communiquer sur les actions, accompagner les initiatives, animer la démarche, assurer un suivi annuel des objectifs...) ;
- Candidater au Label *Égalité professionnelle* de l'AFNOR ;
- Etablir des chartes de valeurs et d'engagements au sein des établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel, en associant dans le cadre d'un large dialogue direction, enseignant·e·s, étudiant·e·s et représentant·e·s du personnel ;
- Développer et animer des partenariats autour de cette politique publique.

#### COMMUNIQUER / RENDRE VISIBLE

- User du féminin dans les titres des fonctions et des métiers en interne, nommer des lieux, des salles de spectacles... de noms de femmes ;

- Déployer une communication externe exempte de stéréotypes de sexe, notamment sur les sites des établissements et équipements culturels, dans les supports de communication et de diffusion des spectacles, sur les écrans, dans les médias, la publicité... ;
- Améliorer la visibilité des femmes dans la programmation culturelle ;
- Garantir le droit à l'information et l'accessibilité ;
- Promouvoir et valoriser les projets/actions/spectacles culturels qui dénoncent les violences sexistes/sexuelles et le harcèlement.

#### **PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS L'INSTRUCTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

- Faire évoluer la composition des jurys de sélection et des comités de programmation de façon à y compter une représentation minimale de 40 % de personnes de même sexe ;
- Améliorer la mixité des métiers et fonctions, l'accès aux responsabilités des femmes, la prise en compte de la maternité, garantir l'égalité de rémunération, agir contre la précarité des emplois, améliorer les conditions, organisations et temps de travail afin d'assurer aux femmes comme aux hommes une bonne articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Faire progresser la mixité femmes-hommes et augmenter le nombre des femmes à la tête et dans la programmation des institutions, lieux et scènes de la création artistique ;
- Faire respecter la parité au sein des équipes pédagogiques (enseignant-e-s comme intervenant-e-s) et des commissions pédagogiques ;
- Améliorer la place des femmes dans la production cinématographique et audiovisuelle ;
- Favoriser l'accès de tou-te-s aux pratiques culturelles (propositions : ouverture des lieux culturels pendant la pause méridienne, mise en place de prix alignés sur le quotient familial voire gratuité pour les personnes en situation de difficultés financières et/ou de précarité d'emploi et/ou en situation de monoparentalité, offre de pratiques culturelles sur les lieux de travail particulièrement éloignés de l'offre culturelle, mise en place de système de garde d'enfant(s) etc.).

- **Transition écologique : promotion de l'environnement et réduction de l'empreinte écologique**

#### S'ORGANISER

- Effectuer une autoévaluation/ diagnostic préalable (ex : calculateur carbone, diagnostic DD du Collectif des festivals, etc.) ;
- S'organiser et participer à la dynamique écoresponsable du territoire ;
- Mobiliser les moyens nécessaires et se doter d'outils communs ;
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue lisible et ambitieuse.

#### ECONOMIES D'ENERGIE

- Renforcer les économies d'eau et d'énergie, notamment dans le cadre des sanitaires/WC ;
- Recourir à des énergies renouvelables ;
- Intégrer des démarches HQE dans les projets immobiliers ;
- Diminuer les consommations de matières premières et de ressources énergétiques ;
- Limiter et optimiser les déplacements, favoriser l'utilisation des déplacements en transport en commun ou déplacements doux, optimiser la flotte de véhicules) ;
- Favoriser les alternatives à la voiture solo ;
- Choisir des modes de production respectueux et protecteurs de l'environnement ;
- Privilégier des offres de restauration « bas carbone » en réduisant l'offre carnée ou en privilégiant des viandes blanches, proposer des menus végétariens.

#### ACHETER RESPONSABLE / GERER SES DECHETS

- Favoriser l'achat de produits éco-labélisés qui intègrent des critères environnementaux ;
- Contribuer au développement de l'économie circulaire et faciliter la mutualisation des ressources ;
- Développer des achats locaux, solidaires et respectueux de l'environnement ;
- Être un employeur responsable ;
- Réduire la quantité de déchets produits en veillant à leur valorisation ou leur recyclage.